

MONTREAL – Les citoyens de La Tuque, Grand-Mère et Thetford Mines n'auront plus de service d'autocar interurbain à compter du 1er janvier prochain et la plupart des villes desservies par Orléans Express verront la fréquence du service diminuer.

La Commission des transports du Québec (CTQ) a en effet autorisé l'ensemble des réductions de service demandées par le transporteur.

Outre l'abandon des trajets vers La Tuque, Grand-Mère et Thetford Mines, Orléans mettra un terme à certains trajets vers Gaspé et réduira la fréquence de ceux qui demeureront dans l'ensemble de la Gaspésie et le Bas-du-Fleuve.

Des réductions de service toucheront également tous les trajets entre Montréal et Québec, incluant ceux qui transitent par Trois-Rivières, ainsi que les dessertes de Drummondville et Victoriaville.

La CTQ se rend donc aux arguments d'Orléans, selon qui les pertes subies — qui atteignent 3,4 millions \$ en 2013 et qui doivent s'élever à 4,85 millions \$ en 2014 — menacent sa survie.

Le transporteur a invoqué «des fortes baisses d'achalandage» au soutien de sa demande.

Dans sa décision rendue vendredi, la Commission se dit «très consciente des préjudices que subira la population desservie sur les corridors supprimés ou réduits».

Elle rappelle toutefois «qu'Orléans est une entreprise privée non subventionnée» et que, malgré les «inconvenients que va subir la population des régions», la preuve a démontré qu'il s'agit de «la seule solution qui permettra à Orléans de continuer à offrir un service des régions vers les grands centres».

La CTQ autorise les réductions et les abandons de trajets demandés par Orléans

Écrit par L'actualité

Vendredi, 10 Octobre 2014 20:47 -

La demande d'Orléans avait soulevé un tollé. La Fédération québécoise des municipalités, qui regroupe les MRC du Québec, l'organisme Transport 2000 ainsi que le Parti québécois avaient demandé à la CTQ d'ordonner la tenue d'audiences publiques, qui ont eu lieu dans plusieurs régions entre le 26 août et le 12 septembre derniers.

Dans l'ensemble, les opposants avaient fait valoir qu'une telle réduction de service porterait atteinte à la mobilité des citoyens des régions, particulièrement des aînés et des jeunes. Le Parti québécois note de plus que cela se traduirait par une limitation du service de livraison de colis, la perte d'une quarantaine d'emplois, et pourrait à terme menacer l'industrie touristique en Gaspésie.

Transport 2000 avait pour sa part plaidé en faveur de la mise en place de moyens alternatifs de transport, tels des minibus ou un transport régional complémentaire, là où le service serait complètement abandonné.

La CTQ convoquera à nouveau la compagnie dans un an, afin de procéder à une nouvelle analyse de la situation.

Cet article [La CTQ autorise les réductions et les abandons de trajets demandés par Orléans](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [La CTQ autorise les réductions et les abandons de trajets demandés par Orléans](#)